

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/04/2023

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Gabrielle FAUDET NELLENBACH, Michelle DAGUET, Jérôme BRILLARD, Hervé COTTEREAU, Virginie KHATIR, Christophe TISSIER, Jacky GAUTHIER, Sébastien PETOT, Agnès FRADET, Judicaël BERTIN,

**ABSENT EXCUSE** : Aurélien LEMOINE  
M. LEMOINE a donné procuration de vote à M. BRILLARD

**ABSENTES** : Laurence LUSSEAU, Christelle CAMUS

**SECRETAIRE** : Gabrielle FAUDET NELLENBACH est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- - Choix de la maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration,
- Décisions Modificatives Budgétaires,
- Divers

### 2023-25 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE –RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** les points suivants :

- Dans le cadre de l'application du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, la commune de PEZOU a prévu de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Une consultation pour la réalisation de cette mission a été lancée auprès d'entreprises spécialisées, conformément aux articles du Code de la Commande Publique pour la réalisation de la mission, avec l'appui de la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES, assistant conseil :

- Ouverture des plis du 15 mars 2023,
- Analyse des offres du 05 avril 2023,
- Négociation du 21 avril 2023.

**DECIDE : 11 voix pour, 1 abstention, 0 contre**

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin, dont le siège social est situé à SEMOY (45400) 810 rue Léonard de Vinci.
- Sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 300 000,00 € HT, le coût de cette mission s'élève à 62 000.40 euros HT, soit 74 400.48 euros TTC
- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

**SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des Services de l'Etat (DETR, Conseil Départemental), au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette mission.

## **2023-26 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE-ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
	FONCTIONNEMENT				
<b>D-022</b>	Dépenses Imprévues		<b>250.00€</b>		
<b>TOTAL D-022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (FONCTIONNEMENT)</b>		<b>250.00 €</b>		
<b>D-673</b>	Titres annulés sur exercices antérieurs	<b>250.00 €</b>			
<b>TOTAL 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>250.00€</b>			
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>250.00 €</b>	<b>250.00 €</b>		
	TOTAL GENERAL	<b>250.00 €</b>		<b>0 €</b>	

## **2023-27 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE-COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					
	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
	INVESTISSEMENT				
<b>D-203</b>	Frais d'études		<b>774.00€</b>		
<b>TOTAL D-20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>774.00 €</b>		
<b>R-1323</b>	Subvention Département				<b>774.00 €</b>
<b>TOTTOT AL 13</b>					<b>774.00 €</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>774.00 €</b>		<b>774.00 €</b>

### **DIVERS :**

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 09 juin 2023 pour le vote des délégués aux élections sénatoriales.

Séance close à 9 h 25 après épuisement de l'ordre du jour.

Fait et délibéré les dits jour, mois et an.

Ont signé le Président et la Secrétaire de Séance.

Le Président :  
M. Pierre SOLON

La Secrétaire de Séance :  
Mme Gabrielle FAUDET NELLENBACH